

Analyse comparée du Pays Basque et de la Corse: différences et similitudes

Eguzki Urteaga 

Universidad del País Vasco
eguzki.urgeaga@ehu.eus

Résumé. *Cet article effectue une analyse comparée du Pays Basque et de la Corse. Il défend la thèse selon laquelle, bien que la géographie éloigne ces deux territoires, le premier faisant partie du continent et appartenant à l'espace atlantique alors que le second est une île de la Méditerranée occidentale, les similitudes entre eux sautent aux yeux, tant sur les plans économiques, sociaux, démographiques, politiques que culturels, ce qui crée un sentiment de proximité, voire une fraternité entre leurs habitants. Cela débouche, bien souvent, sur un intérêt réciproque pour les réflexions menées, les idées développées, les initiatives prises, les actions mises en œuvre et les politiques publiques conçues puis appliquées. D'où l'intérêt de mener une étude comparative entre le Pays Basque hexagonal et la Corse afin de mettre en exergue les différences, mais aussi les similitudes entre ces territoires singuliers dotés de fortes identités.*

Mots clé: Pays Basque; Corse; analyse comparée; différences; similitudes.

A COMPARATIVE ANALYSIS OF THE BASQUE COUNTRY AND CORSICA: DIFFERENCES AND SIMILARITIES

Abstract. *This article presents a comparative analysis of the Basque Country and Corsica. It argues that, although these two territories are geographically distant—the former being part of the European mainland and located in the Atlantic area, while the latter is an island in the western Mediterranean—the similarities between them are striking. These similarities span economic, social, demographic, political, and*

cultural dimensions, creating a sense of closeness, even a sense of brotherhood, among their inhabitants. This often leads to mutual interest in the reflections undertaken, the ideas developed, the initiatives launched, the actions carried out, and the public policies designed and implemented. Hence the relevance of conducting a comparative study between the French Basque Country and Corsica, in order to highlight not only the differences but also the similarities between these unique territories with strong identities.

Keywords: Basque Country; Corsica; comparative analysis; differences; similarities.

1. Introduction

Cet article effectue une analyse comparée du Pays Basque et de la Corse que l'on a coutume de distinguer s'agissant de territoires singuliers dotés de fortes identités (Ahedo, 2006; Vergé-Francheschi, 2017). Ainsi, l'accent est souvent mis sur l'originalité de ces territoires en raison de leurs situations géographiques éloignées, de leurs histoires à nulles autres pareilles (Arrighi et Jehasse, 2013; Colonna, 2019; Goyhenetche, 1999; 2002), de la spécificité de leurs vies politiques (Bernabeu-Casanova et Simeoni, 1997; Urteaga, 2004a) ou de la singularité de leurs langues et cultures, romane dans un cas et non Indo-européenne dans l'autre (Arrighi, 2002; Urteaga, 2006). Or, cette insistance sur la singularité de ces territoires, tend à minorer, voire à ignorer, leurs similitudes, qui sont pourtant manifestes tant par leur intensité que par les domaines concernés.

En ce sens, ce texte défend la thèse selon laquelle, bien que la géographie éloigne ces deux territoires, le premier faisant partie du continent et appartenant à l'espace atlantique alors que le second est une île de la Méditerranée occidentale, les similitudes entre eux sautent aux yeux, tant sur les plans économiques (importance du tourisme et faiblesse de l'industrie), sociaux (prédominance des ouvriers et des employés), démographiques (populations comparables et en forte augmentation), politiques (force du nationalisme, expérience de la lutte armée et institutionnalisation du territoire) que culturels (langues et cultures propres), ce qui crée un sentiment de proximité entre leurs habitants. Cela débouche, bien souvent, sur un intérêt réciproque pour les réflexions menées, les idées développées, les initiatives prises, les actions mises en œuvre et les politiques publiques conçues puis appliquées.

2. Territoires, identités et organisations

Cela révèle les liens étroits qu'entretiennent territoires, identités et organisations, dans la mesure où aussi bien le Pays Basque hexagonal que la Corse sont peuplés de populations jouissant de fortes identités basées sur leurs histoires, cultures et langues propres, ayant conscience de leur spécificité et souhaitant la préserver tout en la renouvelant (Laborde, 1998; Crettiez, 1999), ce qui se répercute inéluctablement sur les actions collectives mises en œuvre (Urteaga, 2007a), les logiques d'action auxquelles elles recourent (Dubet, 1994), les répertoires d'action mobilisés (Urteaga, 1995), les justifications qu'elles se donnent (Boltanski et Thévenot, 1991), les coopérations nouées (Urteaga, 2008), les réseaux constitués

(Lazega, 1994; Forsé, 1994) et les organisations (Crozier et Friedberg, 1977; Friedberg, 1993) dont elles se dotent, qu'elles soient associatives, syndicales, politiques ou armées.

De fait, « le territoire témoigne d'une appropriation à la fois économique, idéologique et politique de l'espace par des groupes [sociaux] qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité » (Di Méo, 1998 dans Kourtessi-Philippakis, 2001: 8). En ce sens, « le territoire est un investissement affectif et culturel que les sociétés placent dans leur espace de vie. Le territoire s'apprend, se défend, s'invente et se réinvente. Il est un lieu d'enracinement, il est au cœur de l'identité. [Le territoire est d'abord] un ensemble de lieux où s'exprime la culture, ou encore une relation qui lie les [êtres humains] à leur terre et, dans le même mouvement, fonde leur identité culturelle. Un territoire est un lieu de vie, de pensée et d'action dans lequel et grâce auquel un individu ou un groupe se reconnaît, dote ce qui l'entoure de sens et se dote lui-même de sens, met en route un processus identificatoire et identitaire » (Kourtessi-Philippakis, 2001: 8).

Dès lors, le territoire est indissociable de l'identité, sachant que le territoire est souvent envisagé « comme support identitaire ou comme producteur d'identité » (Guérin-Pace et Guermond, 2006: 289). L'identité du territoire permet ainsi de mettre en évidence les caractéristiques concrètes d'un espace géographique, telles que ses spécificités culturelles et linguistiques, ses singularités sociales et économiques, ses dynamiques politiques et institutionnelles (Chausier, 1988; 1998). Cela implique de distinguer l'identité d'une entité géographique et le caractère géographique des identités individuelles et collectives, dans la mesure où le territoire est un élément constitutif de l'identité par le biais d'un ensemble de symboles et de représentations qui lui est associé. Par conséquent, la relation entre territoire et identité est complexe et ambivalente, tout en étant dynamique (Bonnemaison, Calbrézy et Quinty-Bourgeois, 1999). Pour autant, certaines populations sont conscientes de leurs spécificités, forment des communautés relativement intégrées et leurs identités sont construites et alimentées politiquement, bien que l'évocation d'une identité collective à partir du territoire suppose une adhésion de chacun à cette conscience spatiale partagée (Ragi, 1999).

Cette identité territoriale n'est pas sans effets sur les organisations, à la fois sous la forme de l'identité dans l'organisation et de l'identité organisationnelle (Whetten et Mackey, 2002), dans un contexte où « l'identité est devenue l'un des concepts les plus [récurrents] dans les études sur les organisations » (Gomes Da Silva, 2010: 186), d'autant que le contexte actuel, qu'il soit social ou

organisationnel, mobilise particulièrement les identités (Sveningsson et Alvesson, 2003). Cela renvoie à l'identité qu'ont les individus situés dans une organisation dont ils sont les animateurs, mais aussi à l'identité organisationnelle qu'ils ont contribué à forger et qui est « associée à la compréhension collective qu'ont ses membres des caractéristiques qu'ils considèrent relativement centrales [et] permanentes de celle-ci » (Gomes Da Silva, 2010: 188), ce qui n'empêche nullement une certaine adaptabilité de l'identité organisationnelle selon la manière dont les membres l'interprètent.

3. Approche comparative et multidisciplinaire

Pour mener à bien cette étude, il convient de recourir à une approche, à la fois comparative (Vigour, 2005) et multidisciplinaire (Caselli et Egidi, 2007).

L'approche comparative, promue par les pères fondateurs de la sociologie (Émile Durkheim, Max Weber ou Georg Simmel), de la science politique (Alexis de Tocqueville) et de l'histoire (Marc Bloch et Fernand Braudel), entend mettre en relation des phénomènes ou des variables, pour mettre en exergue leurs similitudes et leurs différences ainsi que les corrélations, voire les relations causales pouvant exister entre elles. Ainsi, Émile Durkheim recourt à la méthode des variations concomitantes pour expliquer le suicide (Durkheim, 2007/1897), tandis que Max Weber s'attache à relever des éléments de contraste, pour faire ressortir les spécificités de l'Occident et ainsi mieux comprendre l'essor du capitalisme moderne (Weber, 1964/1905). En ce sens, la comparaison diffère selon les sciences sociales, mais aussi au sein de chacune d'entre-elles.

Dans une optique plus géographique, elle permet de comparer des territoires et a pour vertu de décentrer et donc de renouveler le regard, puisque « de nombreux objets sont aujourd'hui pensés d'emblée dans une perspective internationale, soit parce qu'ils résultent de processus sociaux qui se jouent au-delà du cadre national, soit parce qu'il apparaît nécessaire au chercheur de se décentrer par rapport à son propre univers de références » (De Verdalle et al., 2012: 5). Les comparaisons se déclinent à des échelles variées, compte tenu de la propension croissante à comparer des pays, des régions, voire même des villes. Dans cette acception de la comparaison, il s'agit, avant tout, de mettre en lumière les similitudes et les différences existantes entre deux cas distincts.

Quelle que soit l'approche privilégiée, « la comparaison constitue un apport précieux, qu'il s'agisse de faire émerger de nouvelles interrogations en diversifiant les angles d'approche sur un objet donné, de renouveler les échelles d'analyse ou

encore de dégager des régularités (...), tout en restant attentif à la singularité des cas étudiés » (De Verdalle et al., 2012: 10).

La perspective multidisciplinaire, pour sa part, estime que la réalité sociale étant multidimensionnelle, interconnectée et complexe, il est nécessaire de développer une approche systémique s'efforçant d'intégrer les différentes dimensions d'un phénomène (Urteaga, 2005). De fait, les sciences sociales se trouvent confrontées « à la nécessité de développer une approche systémique », car ses unités d'observation « sont des systèmes multidimensionnels, dont les diverses composantes définissent une entité unique, qui prend des décisions, fait l'expérience d'événements et agit sur son environnement », tout en étant partiellement déterminée par celui-ci (Caselli et Egidi, 2007: 33). En ce sens, « pour expliquer le comportement de l'unité étudiée, il faut que soient prises en compte toutes les dimensions qui la constituent, sans qu'aucune d'elle ne soit considérée comme exclusive, ni prioritaire par rapport aux autres » (Caselli et Egidi, 2007: 33).

L'approche multidisciplinaire a pour vertu de prendre en considération simultanément les dimensions macro, meso et micro (dans une optique verticale), mais aussi les dimensions géographique, démographique, politique, économique, sociale et culturelle (dans une vision horizontale). Il est ainsi possible de combiner les analyses des tendances macro (globalisation des échanges, tertiarisation de l'économie, résurgence des identités), avec des études plus meso, faisant intervenir les institutions, les partis et les associations, voire à l'échelle micro (choix d'effectuer des études universitaires, décision des parents d'élèves de scolariser leurs enfants dans des filières bilingues, votes des électeurs pour des partis nationalistes). De façon analogue, cette perspective offre la possibilité de prendre en considération des aspects relatifs à la géographie physique (superficie) avec ceux ayant trait à la démographie (accroissement de la population), à l'éducation (taux de scolarisation), à la structure de l'emploi (catégories socioprofessionnelles prédominantes) ou à la situation politique (institutionnalisation des territoires).

Cette combinaison des approches comparative et multidisciplinaire implique de recourir à deux types de sources. La première fait allusion aux différentes études statistiques effectuées par l'Insee, aussi bien au Pays Basque qu'en Corse, sur des thèmes aussi divers que le nombre d'habitants, l'évolution de la population et les soldes migratoires ; l'emploi, le marché du travail et les revenus ; le poids du tourisme dans l'économie locale ; ou le nombre de logements vacants et de résidences secondaires dans le parc immobilier local. La seconde a trait aux études monographiques effectuées au cours des vingt dernières années par moi-même (ayant trait au Pays Basque) ou par d'autres auteurs (concernant la

Corse), sur les situations institutionnelles, électorales, économiques, sociales ou linguistiques ainsi que sur les politiques d'aménagement et de développement du territoire et les politiques publiques sectorielles conçues puis mises en œuvre (Urteaga, 2004b; 2007b; 2020b; 2021a).

4. Des différences géographiques

Par-delà les nombreuses similitudes existantes entre ces deux territoires, les différences géographiques sont perceptibles et en particulier l'insularité corse (Meistersheim, 1991) qui a conditionné son peuplement, sa culture et son développement économique, alors que le Pays Basque hexagonal est un territoire continental donnant sur le golfe de Gascogne.

En effet, la Corse est une île située en Méditerranée occidentale qui est bordée par la Mer Ligurienne au nord et la Mer Tyrrhénienne à l'est (Collectivité de Corse, 2009). « À proximité immédiate de la Sardaigne, dont elle n'est séparée que par 10 km des bouches de Bonifacio, la Corse est également proche de l'archipel toscan et de l'espace continental italien : Bastia est séparée de l'île d'Elbe d'une cinquantaine de km [et] de Piombino de 90 km. Le littoral français le plus proche est celui de la Côte d'Azur [situé] à environ 180 km au nord-ouest » (CNES, 2025). Le Pays Basque hexagonal, pour sa part, est délimité, au nord par le département des Landes, à l'ouest par le golfe de Gascogne, au sud par la Bidassoa, et à l'est par le Béarn, qui constitue la partie orientale du Département des Pyrénées-Atlantiques dont elle fait partie.

De même, les superficies de ces territoires sont très variables, étant de 8.680 km² en Corse et de 2.968,02 km² au Pays Basque, soit une superficie près de trois fois plus.

- D'un côté, l'île de Beauté s'étend sur 183 km de long et 83,5 km de large, sachant qu'Ajaccio est situé à la même latitude que Barcelone, et Bastia est distant de seulement 185 km de la capitale italienne. La Corse apparaît comme « une montagne dans la mer » (Brun, Conrad et Gamisans, 1975) dont le point culminant se situe à 2710 mètres (Monte Cinto). En ce sens, la Corse est un territoire montagneux, « formé de versants, de crêtes et de gorges » où prédomine le climat méditerranéen (Préfecture et Services de l'État en Corse, 2015).
- Le Pays Basque hexagonal est situé entre l'Adour (au nord) et les Pyrénées (au sud). Le paysage y est d'une grande diversité, comprenant montagnes, vallées, plaines et littoraux. Le climat y est pluvieux et humide toute l'année, ce qui donne aux rivières un fort débit. « Les rivières sont

courtes et, du fait de l'affaiblissement du courant, elles composent des vallées étendues et profondes. Dans ces vallées aux terres fertiles, des villages se sont installés » (Institut Culturel Basque, 2025).

En somme, bien que ces deux territoires associent mer et montagne et jouissent d'une nature aussi riche que variée (Cartes 1 et 2), ayant suscité la convoitise de leurs voisins, ce dont témoignent les invasions successives dont ils ont fait l'objet tout au long de leur histoire respective (Arrighi, 1974; Goyhenetche, 1975; Vergé-Franceschi, 1996; Etcheverry-Ainchart, 2011), force est de constater que, non seulement la Corse est l'une des principales îles de la Méditerranée occidentale et le Pays Basque est un territoire continental donnant sur la mer atlantique, mais, en outre, ils diffèrent tant par leur superficie que par leur climat, bien que tous les deux soient confrontés au réchauffement climatique (Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche, 2023).

Carte 1. La Corse



Source: Wikipedia.

Carte 2. Le Pays Basque hexagonal



Source: Wikipedia.

5. Des populations comparables et en forte augmentation

Malgré ces différences géographiques manifestes, les ressemblances démographiques sont palpables, non seulement parce que leurs populations respectives sont de taille comparable (321.963 habitants au Pays Basque et 347.587 résidents en Corse), mais aussi dans la mesure où l'essor des populations y est massif et régulier (progression d'environ 1% par an), tout en étant exclusivement

imputable au solde migratoire positif. En outre, la population tend à se concentrer sur le littoral, créant des disparités territoriales entre une côte densément peuplée et l'intérieur des terres qui peine à maintenir sa population. Cela se conjugue avec un vieillissement accéléré de la population qui se traduit par de fortes proportions de retraités en leur sein.

En effet, entre 2015 et 2021, la Corse accueille 20.310 résidents supplémentaires, soit une augmentation moyenne annuelle de 1%. Durant cette période, « le dynamisme démographique insulaire est exclusivement dû à l'apport migratoire, avec davantage d'arrivées de nouveaux habitants que de départs » (Insee, 2023: 1). Le fait est qu'en Corse, le solde naturel reste déficitaire avec davantage de décès que de naissances. Et, une forte concentration est observable dans les principales villes du littoral, puisque, « au 1^{er} janvier 2021, 189.229 habitants résident dans les bassins de vie urbains d'Ajaccio et de Bastia », ce qui représente plus de la moitié (54%) de la population de l'île (Insee, 2023: 2). En outre, les données démographiques indiquent un vieillissement de la population locale, car les personnes ayant entre 60 et 74 ans ont vu leur part augmenter de 22 points et celles âgées de plus de 75 ans ont augmenté de 10 points durant cette même période (voir Tableau 1). Résultat : « 29% de la population insulaire est âgée de plus de 60 ans » (Collectivité de Corse, 2021: 10).

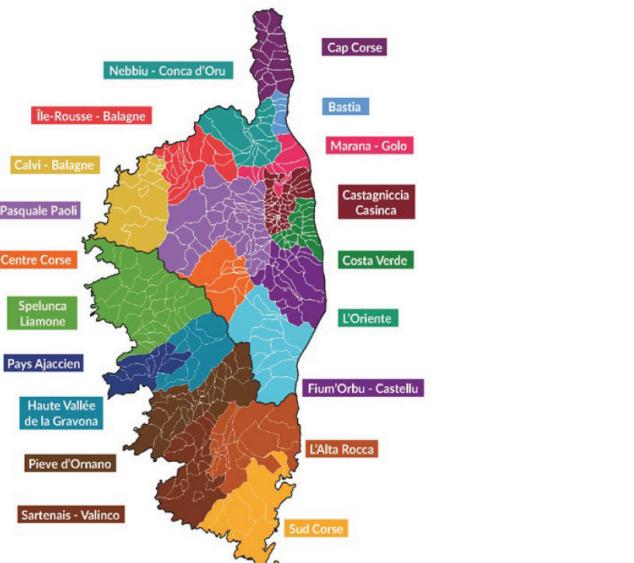
Tableau 1. Évolution de la répartition de la population par tranches d'âge

Classe d'âge/ Année	2009	2017	Écart
0 à 14 ans	15%	15%	=
15 à 29 ans	17%	15%	-2%
30 à 44 ans	20%	19%	-1%
45 à 59 ans	21%	21%	=
60 à 74 ans	17%	18%	+1%
75 ans ou plus	10%	11%	+1%

Source: Élaboration propre.

Ce phénomène est particulièrement perceptible dans les deux zones les plus peuplées de l'île, à savoir, le pays Ajaccien (avec un accroissement de 13 points entre 2009 et 2017) et le pays Bastiais (avec un essor de 9 points durant la même période) (Carte 3). Il ne faudrait pas oublier, pour autant, le dynamisme démographique « des territoires Castagniccia Mare e Monti (+14%), bénéficiant de la périurbanisation de la région Bastiaise, et l'Extrême Sud Alta Rocca (+12%),

Carte 3. Les territoires corses



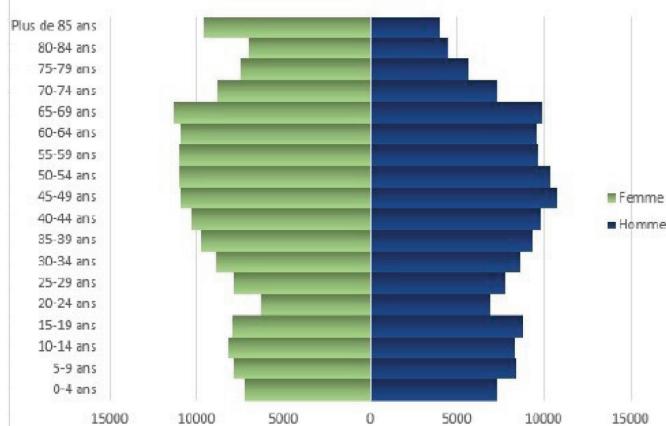
Source : Unuvellaghу.

même si ces territoires pèsent plus modérément dans la démographie globale » (Collectivité de Corse, 2021: 11).

Un constat similaire s'impose au Pays Basque où 321.963 personnes résident à l'année, soit une augmentation de 1% par an. Cette population additionnelle tend à se concentrer dans les principales villes du littoral atlantique qui est déjà densément peuplé. « À lui seul, le littoral concentre 188.648 habitants » (Médiabask, 2024). Cette augmentation est uniquement imputable au solde migratoire positif. De fait, le taux de natalité, qui renvoie au nombre de naissances pour mille habitants, durant la période 2013-2019, est de 9 pour 1.000 habitants, alors que le taux de mortalité durant la même période est de 10,9 pour 1000 habitants, ce qui donne une variation annuelle de la population de 0,9. Ce solde est lié « à un solde d'entrées et de sorties positif (le solde naturel étant de -0,2) » (Gobierno Vasco et al., 2023: 4) (voir Graphique 1).

De même, la population du territoire se caractérise par son vieillissement, puisque, en 2019, plus d'un quart de la population a plus de 65 ans et 34% des habitants sont retraités. La proportion de la population de 65 ans et plus est de 24,6% au Labourd, de 25% en Basse-Navarre et de 29% en Soule (Carte 4). Cette tendance est confirmée par les données du recensement de 2021, puisque seules deux classes d'âge progressent en pourcentage, celles des 60-74 ans (+1,9% entre 2015 et 2021, passant de 18% à 19,9%) et, dans une moindre mesure, des 75 ans

Graphique 1. Pyramide des âges au Pays Basque hexagonal



Source : Gobierno Vasco et al., 2023: 4.

et plus (+0,2% durant cette même période, passant de 12,3% à 12,5%), alors que toutes les autres classes d'âge diminuent (Insee, 2024a).

En définitive, à la similitude relative de la taille de leurs populations respectives et à leur évolution au cours des dernières années, s'ajoutent des similarités liées à l'origine de cet essor démographique (solde migratoire positif), au lieu de résidence des habitants additionnels ayant décidé de s'installer dans ces territoires (sur le littoral essentiellement) et aux classes d'âge prédominantes, ce qui n'est pas sans effets sur la population active, les situations de dépendance et les

Carte 4. Provinces du Pays Basque hexagonal



Source : Institut Culturel Basque.

besoins de services, notamment dans le domaine médico-social (Communauté d'Agglomération du Pays Basque, 2018).

6. Des problématiques de logement analogues

Ces augmentations et concentrations de populations ont des incidences, souvent délétères, sur les marchés fonciers et immobiliers locaux. En effet, une augmentation nette de la population de 1% par an et un nombre de constructions insuffisant pour absorber cet afflux entraînent une pénurie de logements et une élévation des prix provoquant des difficultés d'accès au logement, aussi bien en propriété qu'en location. À cela s'ajoutent une forte proportion de résidences secondaires, dépassant les 40% du parc immobilier dans certaines communes côtières, et un accroissement rapide et souvent démesuré du nombre de locations saisonnières, consécutivement à l'implantation des plateformes de location, telle qu'Airbnb.

Effectivement, la Corse est confrontée à une problématique du logement prenant plusieurs formes, notamment la rareté des logements vacants qui traduit des tensions sur le marché immobilier, surtout dans les zones les plus touristiques. En 2020, ils représentent 3,2% de la totalité des logements de l'île. Les causes de la vacance de ces 8.350 logements sont multiples : de longs « délais de relocalisation ou de vente, un litige juridique à la suite d'une succession, un bien immobilier inhabitable car vétuste ou en cours de réhabilitation » (Insee, 2024b: 1). Depuis 2014, le nombre de logements vacants est même en diminution, au moment même où la population de l'île augmente fortement (+3.500 résidents par an). Cela se conjugue avec une forte proportion de résidences secondaires qui atteint 38%, soit un total de 94.875 résidences secondaires, ce qui représente une augmentation de 11% en cinq ans c'est-à-dire 9.728 logements de ce type en plus (Le Journal de la Corse, 2024).

Cela va de pair avec un nombre de constructions de logements nettement insuffisant pour répondre à la demande croissante. Plus préoccupant encore, l'activité immobilière a chuté de 50% en 2023, notamment en raison de la hausse des taux d'intérêt et de l'entrée en vigueur de nouvelles normes écologiques. Résultat : « en 2023, le nombre total d'entreprises en difficulté a fortement progressé : 57.000 contre 42.000 en 2022. Et, parmi ces sociétés victimes de défaillance, les entreprises du bâtiment (...) sont particulièrement représentées. Elles comptaient ainsi pour 25% du total des entreprises en grande difficulté » (Le Journal de la Corse, 2024). Cette pénurie de logements entraîne une augmentation des prix rendant bon nombre de logements inaccessibles aux catégories populaires, voire même aux classes moyennes. Celles-ci peinent à

accéder aux logements sociaux en raison de leur insuffisance, dans la mesure où seulement 4 communes sont soumises à la Loi SRU eu égard à leur population et uniquement Bastia satisfait à ses obligations légales avec 31,20% de logements sociaux.

Il en est de même au Pays Basque où la question du logement est devenue centrale, aussi bien pour les élus que pour les habitants (Urteaga, 2022a). De fait, s'agissant d'un territoire attractif, de par son identité propre, sa qualité de vie et son dynamisme économique, la population du Pays Basque a augmenté de 9,6% durant la dernière décennie (Insee, 2021a). Or, cette population se concentre, avant tout, sur le littoral basque et, dans une moindre mesure, à l'intérieur du Labourd, alors que la Soule ne cesse de perdre des habitants (-4,7% entre 2010 et 2020), devant se contenter de 12.509 résidents (Irastorza, 2021). À cela s'ajoute un nombre de constructions annuelles insuffisant pour absorber cet afflux de population, essentiellement originaire de régions françaises.

Cela se traduit par une forte tension immobilière sur la côte basque, où se concentre la majeure partie de la population de ce territoire, d'autant que s'y installent de préférence les personnes récemment arrivées au Pays Basque, que le foncier disponible est restreint et que la quantité de résidences secondaires est conséquente (elles représentent 42% du parc à Biarritz et 45% à Saint-Jean-de-Luz), provoquant une insuffisance de logements disponibles et une forte augmentation des prix. À l'inverse, avec la désertification rurale et le transfert de population de l'intérieur vers le littoral, maintes communes rurales perdent des habitants. En d'autres termes, le Pays Basque conjugue des problèmes de manque de logements, de difficultés d'accès au logement en raison de prix excessifs, aussi bien en propriété qu'en location, et d'un déséquilibre territorial manifeste (Conseil de Développement du Pays Basque, 2021).

En d'autres termes, aussi bien le Pays Basque hexagonal que la Corse se heurtent à une problématique aiguë du logement, source de tensions croissantes au sein de la population, consécutive 1) à un afflux important de nouveaux habitants issus majoritairement de régions françaises recherchant une meilleure qualité de vie, 2) à une offre de logements insuffisante résultant d'un nombre de constructions restreint (par manque et cherté du foncier), d'une quantité de résidences secondaires conséquente (qui se concentre sur le littoral) et d'un essor exponentiel des locations saisonnières (par le biais des plateformes numériques), et 3) à des difficultés d'accès en raison de l'élévation des prix et de la faiblesse du parc de logements sociaux, certaines communes préférant payer des amendes pour non-respect de la loi SRU que de construire des logements destinés aux catégories moins favorisées.

7. La prévalence du tourisme et des services

Les tissus économiques de ces territoires partagent aussi maintes ressemblances, car ils se distinguent par un certain dynamisme, malgré une situation de dépendance vis-à-vis de l'extérieur; une prévalence du tourisme (et au-delà des services) et une certaine résistance de l'agriculture, au détriment de l'industrie; le poids conséquent des PME et la faiblesse corrélative des grandes entreprises; et, enfin, la prédominance des emplois peu qualifiés et le faible nombre d'emplois exigeant un haut niveau de qualification, ce qui ne favorise guère l'essor de la recherche et développement (R&D), et, par conséquent, l'avènement d'une économie basée sur la qualité et l'innovation.

Ainsi, en Corse, l'on constate une prédominance des services et du commerce, car ces secteurs « dominent le paysage économique de l'île, avec 57.757 salariés répartis dans 23.666 établissements dans le secteur marchand » (Insee, 2021b: 1). Cela se conjugue avec une certaine résistance de l'agriculture, puisque le nombre d'exploitations se maintient, sachant que « la viticulture et l'arboriculture représentent les deux tiers du potentiel économique de l'île » (Insee, 2021b: 1). Dans tous les cas, les PME représentent l'immense majorité du tissu économique et cette part tend à croître au fil du temps, notamment grâce à la croissance des microentreprises. Ainsi, « entre 2008 et 2017, la croissance de l'emploi dans le secteur marchand non agricole renforce la part des petites et moyennes entreprises qui regroupent 45% des salariés dans l'économie régionale » (Insee, 2021c: 1)

Mais le fait marquant est la part considérable occupée par le tourisme dans le PIB corse (39%) ainsi que l'essor des emplois liés au tourisme qui progressent de 43% entre 2009 et 2018 (Insee, 2021d: 1). « En 2018, 14.500 emplois sont directement liés à la présence de touristes en Corse, [ce qui représente] 12% de l'emploi (...). Entre 2009 et 2018, la croissance de la fréquentation touristique insulaire induit la création de 4.350 emplois supplémentaires » (Insee, 2022a: 1). Le tourisme crée essentiellement des emplois dans les secteurs de l'hébergement (5.600 emplois) et de la restauration (4.600 emplois), puisqu'ils représentent 7 emplois touristiques sur 10, et, dans une moindre mesure, dans le commerce (1.800 emplois). À noter que le volume d'emplois lié au tourisme est multiplié par quatre durant la période estivale.

Les services et le commerce sont également prédominants au Pays Basque, puisque la majeure part des établissements œuvre dans ces domaines. De fait, ces secteurs rassemblent plus des deux tiers des entités (68,6%), suivi, à une distance appréciable, des services publics (11,4%) et du bâtiment (10,5%), alors

que l'industrie occupe une place minime (6,6%). Pour ce qui est de l'emploi, 47% des salariés travaillent dans le commerce et les services, suivies des services publics (31%) qui regroupent l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale, et, à une certaine distance, l'industrie (10%) et la construction (8%) (CAPB, 2023). Dans tous les cas, les MPE prédominent largement, dans la mesure où les grandes entreprises sont très peu nombreuses. En effet, seuls Quiksilver à Saint-Jean-de-Luz et Dassault à Anglet ont plus de 500 salariés.

En ce sens, le tourisme représente une part importante du PIB local et constitue un levier de développement économique majeur du territoire. « Les retombées touristiques estimées représentent environ 2,1 milliards d'euros » (CAPB, 2024: 6). En Nouvelle Aquitaine, le tourisme est la première filière économique avec 142.000 emplois directs et indirects et la consommation touristique équivaut à 9% du PIB régional. Simultanément, « l'agriculture est une activité importante au Pays Basque avec près de 4.500 fermes et plus de 8.500 actifs. Elle est présente sur l'ensemble du territoire, [avec une prévalence à l'intérieur des terres], où elle constitue souvent la première activité économique. La première activité est celle de l'élevage, avant tout ovin-lait et bovin-viande qui réunissent plus des deux tiers des fermes » (CAPB, 2025).

Cela signifie que ces deux territoires conjuguent une faiblesse du secteur industriel (malgré quelques exceptions) et une agriculture qui résiste tant bien que mal (notamment grâce à la force des syndicats agricoles, aux incitations à l'installation, à la mise en place de circuits courts et à l'attachement à la terre) avec une forte prévalence des services au sein desquels le tourisme occupe une place de choix, en particulier sur le littoral qui attire la majeure partie des visiteurs (Communauté d'Agglomération du Pays Basque, 2023a).

8. Des emplois avant tout ouvriers et employés

Les ressemblances sont également sociales, dans la mesure où la plupart des actifs du Pays Basque et de Corse, le plus souvent salariés, travaillent dans les services, en particulier dans le tertiaire marchand, le secteur administré et l'immobilier, afin de répondre à une demande, ainsi que dans l'agriculture (Insee, 2019). Les ouvriers et, surtout, les employés y sont surreprésentés, au détriment des cadres, ce qui entraîne la prédominance des salaires situés dans la zone médiane ou médiane-basse. Si les inégalités socioéconomiques tendent à croître peu à peu, consécutivement aux politiques de dérégulation menées depuis les années 1980 (Piketty, 2013), ces territoires se distinguent par la force des solidarités

familiales et des liens communautaires qui constituent le fondement même du capital social (Putnam, 2000).

Ainsi, en Corse, l'on constate une prépondérance des employés (qui représentent 34% de la population active de 15 ans ou plus) « au détriment des cadres et des professions intellectuelles supérieures » (Collectivité de Corse, 2021: 14). En outre, bon nombre de ces emplois sont saisonniers. Ainsi, « en 2019, 27.700 emplois sont saisonniers en Corse, soit 19% de l'emploi salarié annuel régional hors agriculture. (...) Les secteurs de la restauration, de l'hébergement et du commerce de détail concentrent 80% de ces emplois » (Insee, 2022b: 1). Et, il s'avère que bon nombre de ces emplois sont précaires, puisque leur caractère saisonnier pousse les employeurs à recourir aux contrats à durée déterminée, étant d'une durée égale ou inférieure à quatre mois. En outre, « leurs salaires horaires nets sont 20% inférieurs à ceux des non saisonniers et les disparités salariales [sont] plus faibles » (Insee, 2022b: 1).

De même, au Pays Basque, les professions intermédiaires et les employés sont surreprésentés, aussi bien chez les hommes que chez les femmes, et dans toutes les classes d'âge, en particulier chez les 25-54 ans. Dans cette classe d'âge, les professions intermédiaires et les employés représentent respectivement 24,9% et 25,8% des actifs. Inversement, toujours dans cette même classe d'âge, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise ainsi que les cadres et professions intellectuelles supérieures et les ouvriers sont moins représentés étant respectivement 8,7%, 13,3% et 16,9% (Insee, 2020). Là encore, notamment en raison de la forte saisonnalité de certaines activités, dont celles liées au tourisme, la part des emplois saisonniers est non négligeable, ce qui est synonyme de contrats temporaires et de faibles salaires.

Dès lors, aussi bien en Corse qu'au Pays Basque, les ouvriers, les employés et les artisans prédominent, alors que les cadres supérieurs et les professions intellectuelles sont faiblement représentés, ce qui conditionne les possibilités de développement futurs, en particulier dans les secteurs de pointe exigeant une main-d'œuvre très qualifiée, car devant faire face à une forte concurrence internationale.

9. Une forte scolarisation et un faible nombre d'étudiants

L'éducation ne fait guère exception à la règle, dans la mesure où, malgré un fort taux de scolarisation dans les enseignements primaire et secondaire et une progression du nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur, ces derniers sont peu nombreux en raison d'une offre réduite, tant en ce qui concerne la diversité

des filières proposées que des possibilités d'y effectuer la totalité du cursus universitaire (Urteaga, 2022b). Résultat : plusieurs milliers d'étudiants se voient contraints d'aller chaque année dans les Universités de l'Hexagone, avec de faibles possibilités de rentrer dans leurs territoires d'origine afin d'y exercer des fonctions correspondant à leurs qualifications. Cette faiblesse de l'enseignement supérieur se traduit, également, par la petite taille des départements universitaires et des centres de recherche, et par la contribution limitée de l'enseignement supérieur au développement local.

Pour ce qui est de l'île de Beauté, l'on constate une élévation progressive du niveau de qualification de la population corse, puisque, depuis 2011, « la proportion d'individus sans diplôme (ou, tout au plus, avec un BEPC) tend à diminuer » étant de 32,2% en 2017 contre 39,5% en 2011 (Collectivité de Corse, 2021: 15). De plus, les diplômes de l'enseignement supérieur passent de 20,6% à 25,4% entre 2011 et 2017, soit une progression de 4,8 points en six ans (voir Tableau 2).

Il en est de même au Pays Basque où le taux de scolarisation est le suivant : 76,1% chez les 2 à 5 ans, 97,3% chez les 6 à 10 ans, 98,5% chez les 11 à 14 ans, 96,7% chez les 15 à 17 ans, 46,4% chez les 18 à 24 ans, 5,9% chez les 25 à 29 ans et 0,9% chez les 30 ans et plus. Autrement dit, ce taux baisse substantiellement au terme de l'enseignement secondaire et, plus encore, à la fin des deux premiers cycles de l'enseignement supérieur correspondant à la Licence et au Master (Insee, 2020 ; voir Tableau 3). Cela s'explique par une faible offre universitaire au niveau local.

Cela se répercute sur le niveau de diplôme de la population du territoire, puisque les personnes de plus de 15 ans n'ayant aucun diplôme ou ne disposant que du certificat d'études primaires représentent 15,8%, les titulaires du BEPC et du brevet des collègues constituent 5,4%, ceux ayant un CAP, BEP ou équivalent sont 25,8%, les bénéficiaires du baccalauréat ou brevet professionnel sont 18,6%, les diplômés de l'enseignement supérieur de niveau Baccalauréat +2 représentent 12,7%, les diplômés de l'enseignement supérieur au niveau Baccalauréat +3 et +4

Tableau 2. Population de 15 ans ou plus selon le niveau de diplôme en 2011 et 2017

Niveau de diplôme/Année	2011	2017	Écart
Aucun diplôme	39,5%	30,2%	-9,3%
CAP ou BEPC	18,8%	20,7%	+1,9%
Baccalauréat	21,2%	21,7%	+0,5%
Diplômé de l'enseignement supérieur	20,6%	25,4%	+4,8%

Source: Élaboration propre.

Tableau 3. Scolarisation selon l'âge en 2020

Classe d'âge	Total
2 à 5 ans	76,1%
6 à 10 ans	97,3%
11 à 14 ans	98,5%
15 à 17 ans	96,7%
18 à 24 ans	46,4%
25 à 29 ans	5,9%
30 ans ou plus	0,9%

Source: Insee, 2020.

sont 11,0% et les diplômés de l'enseignement supérieur de niveau baccalauréat +5 ou plus représentent 10,6% (Insee, 2020). En d'autres termes, les personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur sont 34,3%.

En somme, le fort taux de scolarisation observé dans le primaire et le secondaire diminue fortement dans l'enseignement supérieur en raison d'une faible offre universitaire au niveau local, ce qui constraint nombre de jeunes, soit à se rendre dans l'une des principales métropoles régionales (Bordeaux et Toulouse dans un cas et Nice et Aix-Marseille dans l'autre cas) afin d'y poursuivre leurs études sans garantie de pouvoir revenir à leur territoire d'origine pour y mener leur carrière professionnelle, soit à mettre un terme prématurément à leurs études afin de s'insérer dans le marché du travail local. Cela est source de frustration pour les jeunes issus de ces territoires et de moindre développement pour les économies locales, d'où des revendications ayant vu le jour pour doter le Pays Basque et la Corse d'Universités de plein exercice (Batera, 2016; Dottelonde, 2023).

10. L'essor de l'enseignement bilingue

Un constat identique s'impose en matière d'enseignement bilingue, puisque le nombre d'enfants scolarisés dans ces filières, aussi bien en immersif qu'à parité horaire, ne cesse de croître au fil des années.

De fait, en Corse, l'enseignement français-corse connaît un essor constant au cours des dernières années (Académie de Corse, 2023). Ainsi, dans le premier degré, « à la rentrée scolaire 2020, près de 11.000 élèves sont inscrits en filière bilingue, ce qui représente 45% des effectifs et une progression de 9 points par rapport au taux enregistré en 2016. À la même date, l'Académie de Corse compte 156 écoles avec une filière bilingue, soit 60% de l'ensemble des écoles de

l'académie. Le nombre de classes bilingues (564) est en nette augmentation sur la même période, soit 45% du nombre total de classes (36% en 2016) » (Assemblée de Corse, 2022: 21). Et, dans le second degré, « plus de 99% des élèves de sixième suivent un enseignement en langue et culture corses (92% en 2016) et 30% d'entre eux sont inscrits en filières bilingues (+11 points par rapport à 2016) » (Assemblée de Corse, 2022: 21). En revanche, l'enseignement immersif y est peu développé, puisqu'il est dispensé dans six écoles maternelles publiques sur l'île qui regroupent 320 élèves, ce à quoi il faut ajouter l'enseignement proposé par les écoles associatives regroupées au sein de *Scola Corsa* (4 sites regroupant 110 élèves).

Il en est de même au Pays Basque, car les effectifs des filières bilingues et immersives en langue basque ne cessent de croître au fil des années (Urteaga, 2022c). En fait, « la période 2016-2023 est marquée par une progression des effectifs scolaires dans les filières bilingues et immersives, et ce, en primaire, au collège et au lycée. Tous niveaux confondus, la part des élèves scolarisés en bilingue et immersif passe de 27% en 2017-2018 (19% en bilingue et 7% en immersif) à 29% en 2022-2023 (21% en bilingue et 8% en immersif) » (Gobierno Vasco et al., 2023: 5) (voir Tableau 4).

Ces chiffres montrent une progression du nombre d'enfants scolarisés dans les filières bilingues ou à parité horaire, aussi bien dans le privé (confessionnel et associatif laïque) que dans le public. Et, bien qu'une certaine déperdition soit observable à mesure que les élèves avancent dans leur scolarité, notamment en raison d'une moindre offre concernant les filières technologiques et professionnelles, force est de constater que cette perte tend à diminuer au fil du temps, ce qui témoigne d'un attachement croissant des parents d'élèves à la langue propre du territoire (Collectivité de Corse, 2021; Gobierno Vasco, Gobierno de Navarra et Office Public de la Langue Basque, 2023).

Tableau 4. Pourcentage d'élèves scolarisés en filières bilingue et immersive en primaire, collège et lycée, durant les années scolaires 2017-2018 et 2022-2023

Année scolaire/ Niveau	2017-2018	2022-2023	Écart
Primaire	40%	42%	+2%
Collège	20%	23%	+3%
Lycée	6%	9%	+3%

Source: Élaboration propre.

11. Des langues minorées en cours de revitalisation

Malgré ces résultats encourageants, ces deux territoires, qui disposent de langues propres, se heurtent à des problématiques linguistiques comparables, puisqu'aussi bien le basque que le corse se trouvent dominés (Colonna, 2013), minorés (Blanchet et Urteaga, 2022) et discriminés (Blanchet, 2016; Behatokia, 2021), notamment dans l'administration et l'espace public, en raison d'une absence de reconnaissance institutionnelle (Quenot, 2013). Dès lors, en dépit des efforts consentis par les acteurs associatifs et les pouvoirs publics, aussi bien la maîtrise que la pratique de ces langues minoritaires tendent à décliner (Quenot, 2012; Urteaga, 2019). Pour autant, sous l'effet conjugué de l'action menée par les acteurs linguistiques et de certaines formations politiques, en particulier d'obéissance nationaliste, l'attachement à ces langues et la prise de conscience quant à la nécessité de les préserver et de favoriser leur revitalisation font l'objet d'un ample consensus, aussi bien dans les classes politiques locales que dans les populations respectives.

De fait, en Corse, après des décennies de revendications issues de la société civile organisée et des partis politiques nationalistes puis également des formations d'obéissance nationale française de gauche comme de droite, s'est progressivement mise en place une politique linguistique, donnant la priorité à l'éducation, aux médias et à la présence du corse dans l'espace public, qui commence à porter ses fruits, malgré un cadre législatif peu favorable, ce qui a conduit la Collectivité de Corse à élaborer, de manière concertée, une nouvelle politique linguistique plus ambitieuse s'articulant autour de deux axes: obtenir l'officialité du corse et œuvrer à une officialité de fait (Assemblée de Corse, 2022). Nonobstant, les résultats sont mitigés, puisque cette politique publique ne permet pas, à elle seule, de garantir la revitalisation de la langue corse, comme en témoignent les résultats de la dernière enquête sociolinguistique réalisée en 2021 (Collectivité de Corse, 2021).

Dès lors, en pleine discussion sur l'avenir institutionnel de l'île, l'Assemblée de Corse a adopté, le 27 mars 2024, un texte prévoyant la reconnaissance d'un statut d'autonomie de la Corse au sein de la République. Ce texte prévoit l'attribution d'un statut à la langue corse et entend mettre en œuvre un véritable bilinguisme. Selon cette proposition :

« la langue corse doit bénéficier d'un statut garantissant, sur le territoire administré par la collectivité autonome, que les deux langues, le corse et le français, puissent être utilisés comme langues d'usage, à l'oral comme à l'écrit, par les citoyens (...) dans toutes leurs activités. Les institutions et administrations ont

la nécessité de permettre un exercice effectif de ce droit, dans le respect de l'égalité entre les citoyens, y compris celles et ceux qui ne parlent pas ou n'écrivent pas une des deux langues. (...) L'objectif du statut de la langue et des politiques publiques en découlant est de contribuer à l'instauration apaisée et progressive d'un bilinguisme réel et vivant, dans toute la société, y compris à travers la généralisation de l'enseignement bilingue et immersif » (Assemblée de Corse, 2024: 3).

Il en est de même au Pays Basque hexagonal où, après avoir été longtemps portée par les acteurs associatifs, la politique de revitalisation de la langue basque trouve son origine dans la réalisation des premières enquêtes sociolinguistiques d'envergure, notamment celles de 1991 et de 1996, et des diagnostics qualitatifs initiaux, dans le cadre de la prospective Pays Basque 2010, comprenant à la fois un volet diagnostic et un volet prospectif (Urteaga, 2020a). Ces études ont permis une prise de conscience des acteurs locaux, ce qui a débouché sur l'élaboration, de manière concertée, du Schéma d'Aménagement Linguistique comprenant un ensemble de mesures concrètes. Après une période de négociation, menée à bien par le Conseil des Élus du Pays Basque (CEPB), avec l'aide du Conseil de Développement du Pays Basque (CDPB), certaines des mesures préconisées ont été contractualisées dans le cadre de la Convention Spécifique Pays Basque 2001-2006 signée en décembre 2000. L'une de ces mesures fait allusion à la création du Conseil de la Langue Basque (CLB), lieu d'interface entre les différents acteurs concernés par cette problématique (Urteaga, 2004b).

Devant la difficulté de faire coexister les acteurs associatifs et institutionnels au sein d'une même structure, dans un contexte de fortes mobilisations menées par le Plateforme Batera (2016), demandant notamment la création d'une institution propre pour le territoire (Urteaga, 2017) et la coofficialisation de la langue basque, les autorités décident de reprendre la main en créant l'Office Public de la Langue Basque (OPLB), en remplacement de la Maîtrise d'Ouvrage Publique (MOP). Cela témoigne de la volonté des pouvoirs publics de revenir à un schéma plus classique dans la gouvernance locale, avec, d'un côté, les pouvoirs publics, et, de l'autre côté, les acteurs associatifs réunis dans un Comité Consultatif, et de leur souhait de mettre en place une politique publique plus ambitieuse en faveur de la revitalisation de la langue basque.

Cette nouvelle entité se voit attribuer une double mission : « concevoir, définir et mettre en œuvre une politique linguistique en faveur de la langue basque » (OPLB, 2017a); et, mobiliser les moyens financiers nécessaires à sa mise en œuvre. Cette nouvelle structure, prenant la forme juridique d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) et dotée d'un budget annuel de plus de quatre millions

d'euros (OPLB, 2017b) pour l'année 2017, est chargée par les institutions qui composent son Conseil d'Administration et son Assemblée Générale d'élaborer une politique linguistique de revitalisation linguistique. Cela débouche, en décembre 2006, sur la dotation d'un Projet de Politique Linguistique fixant les grandes orientations et les objectifs à atteindre à court et moyen termes ainsi que la stratégie à suivre et un programme opérationnel à appliquer permettant d'y parvenir. Ce projet vise à accroître le nombre de locuteurs bascophones parfaitement bilingues en concentrant ses efforts sur les jeunes. Pour ce faire, elle entend mettre l'accent sur les trois facteurs déterminants de l'apprentissage d'une langue : la motivation, la connaissance et la pratique (OPLB, 2017d).

En résumé, depuis le milieu des années 1990, les pouvoirs publics ont élaboré puis mis en œuvre des politiques de revitalisation linguistique afin de favoriser la réappropriation du basque et du corse, en particulier par les nouvelles générations. Toutefois, malgré les efforts consentis, l'afflux annuel de population venant majoritairement du continent est tel (entre 3.250 et 3.500 habitants supplémentaires par an, dont la grande majorité sont des adultes qui ne transiteront pas par le système scolaire local) que ces politiques publiques ne permettent pas, à elles seules, d'inverser la tendance en ce qui concerne la proportion de la population maîtrisant et pratiquant ces langues.

12. Des situations politiques comparables

Enfin, les similitudes politiques ne sauraient être ignorées, non seulement parce que, longtemps durant, les notables locaux y ont joué un rôle majeur dans les vies politiques locales, mais aussi et surtout, car 1) le nationalisme y a connu un essor régulier et conséquent (Urteaga, 2007b; 2020b); 2) des organisations, nées quasi simultanément (IK se constitue en 1973 et le FLNC en 1976), ont pratiqué la lutte armée durant plusieurs décennies (Bidegain, 2010; Urteaga, 2021b); et, 3) sous l'effet de fortes revendications demandant l'institutionnalisation de ces territoires (Jacob, 1994; Chaussier, 1997), ils se sont dotés d'institutions spécifiques suite à l'adoption de la loi NOTRe (Légifrance, 2015), avec la création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en 2017 (Urteaga, 2023a) et de la Collectivité de Corse en 2018 (Vie Publique, 2024).

Ainsi, l'apparition d'un mouvement nationaliste corse (Bernabeu-Casanova et Simeoni 1997), incarné initialement par le Parti Régionaliste Corse (PRC) (Pesteil, 2006) puis par le Front de Libération Nationale Corse (FLNC), s'accompagne, tout au long des années 1970, d'un mouvement de réappropriation culturelle (Dottelonde, 2023). Le mouvement culturel du *Riacquistu* centre ses

revendications sur la défense de l'identité, de la culture et de la langue corses, le chant et la musique y occupant une place de choix. Le nationalisme corse, qui se dote peu à peu de formations politiques autonomistes et indépendantistes jouissant d'une implantation progressive, parvient à accroître son assise électorale, au point d'accéder au pouvoir en 2015 avec 35,34% des voix. Cet exercice du pouvoir lui confère une légitimité accrue, lui permettant d'améliorer ses résultats lors des élections territoriales de 2021 où il obtient les deux tiers des suffrages (68%) (Dotellonde, 2023: 9).

En outre, durant plusieurs décennies, la Corse fait l'expérience de la lutte armée pratiquée par plusieurs organisations, dont la plus importante est le FLNC qui se constitue en 1976 afin d'atteindre la libération nationale et sociale de l'île. S'il aspire à l'indépendance, le FLNC revendique initialement un statut d'autonomie dotée de compétences étendues, notamment en matière linguistique. Ses revendications principales concernent, outre l'institutionnalisation du territoire et l'officialisation de la langue corse, la lutte contre la touristification et la multiplication des résidences secondaires, la promotion d'un développement économique endogène, la protection de l'environnement et la promotion de la culture corse. Dès sa constitution, il entend associer « lutte armée, lutte institutionnelle et lutte de masse », ce qui implique de se doter de partis politiques, de syndicats et d'associations partageant ses idées. En juin 2014, au terme d'un processus de réflexion interne, le FNLC décide de mettre un terme à son activité armée, sans pour autant se désarmer ni se dissoudre.

Enfin, la Corse connaît une institutionnalisation progressive de son territoire. En effet, « le statut de la Corse a été modifié par la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et les trois ordonnances de novembre 2016. La Corse n'est plus qualifiée de collectivité territoriale mais de collectivité de Corse. C'est une collectivité à statut particulier, comme le prévoit l'article 72 de la Constitution, en lieu et place de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse-du-Sud et de Corse-du-Nord » (Vie Publique, 2023). Dès lors, non seulement la nouvelle institution rassemble les compétences d'une Région et de deux Départements, mais, en outre, elle dispose de compétences additionnelles par rapport aux régions ordinaires et « la distinction est plus nette entre l'assemblée délibérante et l'exécutif de la collectivité que pour les régions classiques » (Vie Publique, 2023). Puis, la loi du 22 janvier 2022 relative à la Corse lui donne de nouvelles compétences, sans pour autant modifier son statut.

De même, depuis l'avènement du nationalisme basque moderne au début des années 1960, avec la création du mouvement Enbata (Etcheverry-Ainchart

et Etcheverry-Ainchart, 2013), le vote en faveur des partis qui s'en revendiquent n'a cessé de croître lentement mais sûrement, au point de devenir la première force de gauche au détriment du Parti Socialiste et la principale alternative aux formations de centre-droit hexagonal qui dominent le paysage politique local depuis des décennies (Urteaga, 2007b; 2020a). Les dernières années, marquées par le processus de paix engagé, suite à la fin de la lutte armée pratiquée par l'ETA puis son désarmement (Urteaga, 2022d) et sa dissolution, et l'institutionnalisation du territoire, avec la création de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque (Urteaga, 2023b), ont permis l'essor des partis nationalistes basques qui se sont regroupés au sein de la coalition électorale Euskal Herria Bai (EH Bai). Cette dernière est devenue, postérieurement, un parti politique à part entière, traduisant une intégration progressive de ses composantes et exprimant un souci d'attirer des indépendants non encartés jusqu'alors.

Le Pays Basque a également été confronté à la lutte armée, pratiquée par l'ETA à partir de 1968-1969, bien qu'aucune action n'a été menée au nord des Pyrénées, et par Iparretarrak (IK) dès 1973. Si l'ETA s'attaque aussi bien aux personnes qu'aux biens, avant tout de l'armée et de la police, et au-delà, de l'État espagnol, IK se contente de mener des actions contre des symboles de l'État français et des agences immobilières. Les revendications d'IK, conjuguant indépendantisme et socialisme, portent sur l'obtention d'un Statut d'Autonomie et visent à lutter contre la spéculation immobilière pour enrayer l'augmentation du prix des logements et pour la préservation d'un modèle économique diversifié, en évitant une spécialisation du territoire dans le tourisme, et la défense de la langue et de la culture basques. Si cette organisation intensifie ses actions durant les années 1970 puis 1980, un ensemble d'arrestations de ses dirigeants conduisent à son affaiblissement au cours de la décennie suivante, ce qui la décide à mettre un terme à son activité armée.

Enfin, après deux siècles de revendications infructueuses et de demandes ayant reçu une fin de non-recevoir de l'État, suite à l'adoption de la Loi NOTRe, et dans un contexte marqué par le consensus local sur l'institutionnalisation du territoire et la fin de la lutte armée pratiquée par l'ETA, le Pays Basque hexagonal se dote d'une institution spécifique, sous la forme d'une Communauté d'Agglomération du Pays Basque qui résulte de la fusion des dix Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre. Il dispose ainsi d'une institution représentative. Cette création est le fruit d'un long processus historique jalonné de révolutions (Goyhenetche et al., 2005), de changements de régime (Larzabal, 2005), de guerres (en particulier la Première

Guerre mondiale qui a eu un impact considérable sur les plans politique et démographique) que des mobilisations, aussi bien des élus locaux, des milieux économiques, des mouvements politiques que des organisations appartenant à la société civile organisée.

Là encore, les similitudes prédominent, tant en ce qui concerne la force des nationalismes respectifs, notamment sur le plan électoral, qu'en matière d'institutionnalisation de ces territoires et d'expérience de la lutte armée avec son lot de souffrances, malgré les efforts consentis au cours des dernières années, en particulier au Pays Basque, pour apporter vérité, justice et réparation aux victimes, construire une mémoire inclusive et œuvrer pour le vivre-ensemble (Urteaga, 2021b).

13. Conclusion

Pour conclure, rappelons que cet article s'est efforcé d'effectuer une analyse comparée du Pays Basque et de la Corse. Il a défendu la thèse selon laquelle, bien que la géographie éloigne ces deux territoires, le premier faisant partie du continent et appartenant à l'espace atlantique alors que le second est une île de la Méditerranée occidentale, les similitudes entre eux sautent aux yeux, tant sur les plans économiques, sociaux, démographiques, politiques que culturels, ce qui crée un sentiment de proximité, voire une fraternité entre leurs habitants. Cela a débouché, bien souvent, sur un intérêt réciproque pour les réflexions menées, les idées développées, les initiatives prises, les actions mises en œuvre et les politiques publiques conçues puis appliquées. D'où l'intérêt de réaliser une étude comparative entre le Pays Basque hexagonal et la Corse afin de mettre en exergue les différences, mais aussi les similitudes entre ces territoires singuliers dotés de fortes identités.

Le fait est que les influences réciproques entre le Pays Basque hexagonal et la Corse ont été nombreuses. Dès le début des années 1960, aussi bien au Pays Basque que sur l'île de Beauté émerge une nouvelle génération de militants nationalistes, souvent composée d'étudiants faisant l'expérience de l'exil (notamment à Bordeaux et à Nice), qui prennent conscience de la situation préoccupante dans laquelle se trouvent les économies locales et les cultures propres de leurs territoires respectifs. Elle sera à l'origine des premières organisations associatives, syndicales et politiques, dont Enbata (Apalategi, 1976; Davant, 1986) au Pays Basque et l'Union Nationale des Étudiants Corses (UNEC), le Comité d'Études et de Défense des Intérêts de la Corse (CEDIC) puis le Front Régionaliste Corse (FRC) dans l'île méditerranéenne (Dottelonde, 2023). Parmi leurs membres

fondateurs se trouvent des figurent qui entretiendront des liens étroits par la suite, dont Jakes Abeberry et Max Simeoni.

Cela favorise la résurgence des revendications culturelles et linguistiques dans ces deux territoires, puisque la fin des années 1960 coïncide avec le renouveau de la chanson et de la musique basque et corse, d'une part, et l'apparition des premières écoles pratiquant l'immersion linguistique, d'autre part. De fait, les premières *ikastola* apparaissent au Pays Basque en 1969 et l'association *Scola Corsa* est créée « en février 1971 au lycée Pascal Paoli de Corte par une demi-douzaine d'enseignants (...) dans le but de faire amender la loi Deixonne » (dont bénéficie la langue basque) et ainsi développer l'enseignement du corse à l'école (Dottelonde, 2023: 161). En effet, l'affirmation des sentiments nationalistes se traduit par une volonté de procéder à une « desaliénation » et à une réappropriation culturelle. Au cours de cette période, de nombreux concerts de chanteurs corses ont lieu au Pays Basque et inversement.

Puis, la création du FLNC en 1976 (Santini, 2000) est indissociable, non seulement des organisations clandestines l'ayant précédé dans l'île, telles que le Front Patriotique Corse de Libération (FPCL) et Ghjustizia Paolina (Dottelonde, 2023: 207), mais aussi et surtout de l'organisation armée basque Iparretarrak (IK) qui voit le jour trois ans auparavant, ayant commis son premier attentat le 11 décembre 1973 à Banca. En effet, aussi bien son idéologie (associant libération nationale et libération sociale), sa conception de la lutte armée (attentats perpétrés contre les biens et non contre les personnes), ses objectifs militaires (symboles de l'État français et de la touristification) que ses revendications (Statut d'Autonomie, défense de la langue propre, développement économique endogène, etc.) s'inspirent amplement de l'exemple basque.

De fait, les revendications du FLNC ressemblent très fortement à celles d'IK. L'objectif de ce dernier est, « dans un premier temps, l'accession à une véritable autonomie pour le Pays Basque français, prévoyant notamment : l'officialisation de la langue basque ; la création d'institutions politiques, civiles, économiques et culturelles propres ; la reconnaissance et ultérieurement la mise en pratique du droit à l'autodétermination ; le retrait des forces de l'ordre ainsi que l'amnistie des prisonniers politiques » (Urteaga, 2004b: 24). S'y ajoutent le refus du tourisme de masse et de la prévalence des résidences secondaires ainsi que la défense de l'environnement, en particulier dans les zones littorales (Moruzzi et Boulaert, 1986). Des relations entre les deux organisations armées sont avérées à partir des années 1980, puisque IK noue des liens, plus ou moins directs et plus ou moins formels, avec le FLNC (Cassan, 1997: 130).

Par la suite, la création en 2021 des écoles associatives pratiquant l'immersion linguistique en corse, réunies au sein de la fédération *Scola Corsa*, s'inspire, dans une large mesure, de l'exemple des *ikastola* basques rassemblés dans la fédération *Seaska* constituée de longue date. Non seulement les promoteurs de *Scola Scola* se sont inspirés du cas basque, mais, en outre, ses deux fédérations font partie d'*Eskolin* qui regroupe les écoles immersives en langues minoritaires de l'Hexagone, ce qui leur permet d'avoir des échanges approfondis. *Scola Corsa* l'écrit explicitement dans son site internet.

« L'association *Scola Corsa* développe un réseau d'enseignement immersif en corse, sur le modèle déjà mis en œuvre par *Seaska* au Pays Basque » (*Scola Corsa*, 2025).

Enfin, le débat qui a lieu dans l'île de Beauté sur le nouveau statut d'Autonomie a influencé directement le parti nationaliste basque EH Bai. De fait, le 14 décembre 2024, EH Bai s'est clairement positionné en faveur d'un Statut d'Autonomie pour le Pays Basque continental en s'inspirant explicitement de l'exemple corse. Ainsi, dans son document, intitulé Fondements politiques d'un Statut d'Autonomie pour le Pays Basque nord, la formation nationaliste basque indique que sa décision d'opter pour le Statut d'Autonomie s'inscrit dans un contexte spécifique.

« Aussi bien au niveau électoral que du point de vue de l'impact de leurs revendications dans les différentes sociétés, on peut observer une incidence croissante des mouvements [nationalistes] et indépendantistes dans les différentes nations sans État de [l'Hexagone]. Une aspiration vers plus de reconnaissance et plus de souveraineté des populations de ces nations est patente: elle s'exprime au travers d'une revendication forte en faveur de nouveaux statuts politiques, notamment (...) en Corse » (EH Bai, 2024: 23).

Bibliographie

- ACADEMIE DE CORSE (2023). *L'académie en chiffres*, l'édition 2023. <https://www.ac-corse.fr/l-academie-en-chiffres-123583>
- AHEDO, I. (2006). *El viaje de la identidad y del nacionalismo vasco en Iparralde (1789-2005)*. Vitoria: Gobierno Vasco.
- APALATEGI, J. (1976). *Nationalisme et question nationale au Pays Basque (1830-1976)*. Bayonne: Elkar.
- ARRIGHI, J-M. (2002). *Histoire de la langue corse*. Plouedern: Éditions Gisserot.
- ARRIGHI, P. (1974). *Histoire de la Corse*. Toulouse: Privat.

- ARRIGHI, J.-M. et JEHASSE, O. (2013). *Histoire de la Corse et des Corses*. Paris: Perrin.
- ASSEMBLÉE DE CORSE (2022). *Lingua Corsa: rapport d'orientation sur la politique linguistique*. <https://www.isula.corsica/attachment/2386329/>
- ASSEMBLÉE DE CORSE (2024). *Projet d'écritures constitutionnelles dans le cadre de la révision de la Constitution consacrée à la Corse*. <https://www.isula.corsica/assemblea/docs/rapports/2024O1073-.pdf>
- BATERA (2016). *Présentation*. <http://www.batera.info/presentation/>
- BEHATOKIA (2021). *Hizkuntza Eskubideen egoera 2021*. <https://behatokia.eus/eu/txostenak/hizkuntza-eskubideen-egoera-2021/>
- BERNABEU-CASANOVA, E. et SIMEONI, E. (1997). *Le nationalisme corse: genèse, succès et échec*. Paris: L'Harmattan.
- BIDEGAIN, E. (2010). *Iparretarrak. Histoire d'une organisation politique armée*. Bayonne: Gatuzaïn.
- BLANCHET, P. (2016). *Discriminations: combattre la glottophobie*. Paris: Textuel.
- BLANCHET, P. et URTEAGA, E. (dir.) (2022). « Langues minorées: des décisions de justice et de leurs effets », *Cahiers Internationaux de Sociolinguistique*, 20.
- BOLTANSKI, L. et THÉVENOT, L. (1991). *De la justification*. París: Gallimard.
- BONNEMaison, J., CALBRÉZY, L et QUINTY-BOURGEOIS, C. (1999). *Les territoires de l'identité*. Paris: L'Harmattan.
- BRUN, L., CONRAD, M. et GAMISANS, J. (1975). *Corse*. Paris: Horizons de France.
- CASELLI, G. et EGIDI, V. (2007). Nécessité d'une approche multidisciplinaire, *Population*, 62(1), 33-37.
- CASSAN, P. (1997). *Le pouvoir français et la question basque (1981-1993)*. Paris: L'Harmattan.
- CHAUSSIER, (1988). Identité nationale et identités locales. Le projet de création d'un département Pays basque, *Revue française de science politique*, 38(4), 637-654.
- CHAUSSIER, J.-D. (1997). *Quel territoire pour le Pays Basque? Les cartes de l'identité*. Paris: L'Harmattan.
- CHAUSSIER, J.-D. (1998). La question territoriale en Pays basque de France, dans LETAMENDIA, F. (dir.), *La construcción del espacio vasco-aquitano. Un estudio multidisciplinar* (pp. 257-274). Leioa: UPV.
- CNES (2025). *La Corse: une grande île méditerranéenne aux fortes spécificités entre mer, montagne, maquis*. <https://cnes.fr/geoimage/corse-une-grande-ile-mediterraneenne-aux-fortes-specificites-entre-mer-montagne-maquis>
- COLLECTIVITÉ DE CORSE (2009). *Approche historique, géographique et économique de la Corse*. https://www.isula.corsica/linguacorsa/Approche-historique-geographique-et-economique-de-la-Corse_a78.html

- COLLECTIVITÉ DE CORSE (2021). *Réalisation d'une enquête sociolinguistique sur la langue corse.* <https://www.isula.corsica/assemblea/docs/rapports/2022O2303-annexe.pdf>
- COLLECTIVITÉ DE CORSE (2024). *Dates clés de la décentralisation en Corse.* https://www.isula.corsica/Date-principale-di-a-dicentralizzazione-in-Corsica_a39.html
- COLONNA, R. (2013). *Les paradoxes de la domination linguistique. La diglossie en question.* Paris: L'Harmattan.
- COLONNA, R. (2019). *Histoire de la Corse, des origines à nos jours.* Paris: Éditions Tallandier.
- COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS BASQUE (2018). *Portrait social du territoire Communauté d'Agglomération Pays Basque.* https://www.communauté-paysbasque.fr/fileadmin/user_upload/mediatheque/Etre_accompagné/Analyse_des_Besoins_Sociaux_Pays_Basque.pdf
- COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS BASQUE (2023a). *Stratégie tourisme Pays Basque.* https://www.communauté-paysbasque.fr/fileadmin/mediatheque/Publications/Transverse/Tourisme/strategie-tourisme-2024_FR_CAPB.pdf
- COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS BASQUE (2023b). *Observatoire économique 2023.* https://www.communauté-paysbasque.fr/fileadmin/user_upload/mediatheque/kiosque/OBSERVATOIRE-ECONOMIQUE-2024-FR-BDEF.pdf
- COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS BASQUE (2024). *Stratégie tourisme au Pays Basque.* https://www.communauté-paysbasque.fr/fileadmin/mediatheque/Publications/Transverse/Tourisme/strategie-tourisme-2024_FR_CAPB.pdf
- COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS BASQUE (2025). *L'élevage et l'agriculture.* <https://patrimoinenaturel.communauté-paysbasque.fr/fr/découvrir/les-hommes-et-la-nature/elevage-agriculture-et-sylviculture>
- CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS BASQUE (2021). *Appel à une mobilisation collective pour sortir de la crise du logement au Pays Basque.* Communiqué du 5 avril 2021. https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2021/04/CDPB_communiqué_habitat_050421.pdf
- CRETTIEZ, X. (1999). *La question corse.* Paris: Complexe.
- CROZIER, M. et FRIEDBERG, E. (1977). *L'acteur et le système.* Paris: Seuil.
- DAVANT, J.-L. (1986). *Histoire du peuple basque.* Bayonne: Elkar.
- DE VERDALLE, L., VIGOUR, C. et LE BIANIC, T. (2012). S'inscrire dans une démarche comparative Enjeux et controverses, *Terrains & Travaux*, 21(2), 5-21.

- DI MEO, G. (1998). *Géographie sociale et territoires*. Paris: Nathan.
- DOTTELONDE, P. (2023). *Aux origines du nationalisme corse contemporain*. Ajaccio: Éditions Alain Piazzola.
- DUBET, F. (1994). *Sociologie de l'expérience*. Paris: Seuil.
- DURKHEIM, E. (2007/1897). *Le suicide*. Paris: PUF.
- EH BAI (2024). *Fondements politiques d'un Statut d'Autonomie pour le Pays Basque nord*. https://www.ehbai.eus/wp-content/uploads/2024/12/autonomia_proposamena.pdf
- ETCHEVERRY-AINCHART, P. (2011). *Initiation à l'histoire du Pays Basque*. Bayonne: Elkar.
- ETCHEVERRY-AINCHART, J. et ETCHEVERRY-AINCHART, P. (2013). *Le mouvement Enbata*. Bayonne: Elkar.
- FORSÉ, M. (1994). *Les réseaux sociaux*. París: Armand Colin.
- FRIEDBERG, E. (1993). *Le pouvoir et la règle*. Paris: Seuil.
- GOBIERNO VASCO, GOBIERNO DE NAVARRA et OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BASQUE (2023). *VIIe enquête sociolinguistique 2021. Résultats du Pays Basque nord*. https://www.mintzaira.fr/fileadmin/documents/Aktualitateak/Prentsurrekoak/2023/2023_03_30/Synthese_des_resultats-fr.pdf
- GOMES DA SILVA, J. R. (2010). La dynamique identitaire entre organisations et individus, *Revue française de gestion*, 203, 185-204.
- GOYHENETCHE, M. (1975). *Histoire de la colonisation française au Pays Basque*. Bayonne: Elkar.
- GOYHENETCHE, M. (1999). *Histoire générale du Pays Basque. Évolution politique et institutionnelle du XVIe au XVIIIe siècle*. Donostia: Elkar.
- GOYHENETCHE, M. (2002). *Histoire générale du Pays Basque. La Révolution de 1789*. Donostia: Elkar.
- GOYHENETCHE, M. (2005). *Histoire générale du Pays Basque. Le XIXe siècle (1804-1914)*. Donostia: Elkar.
- GUÉRIN-PACE, F. & GUERMOND, Y. (2006). Identité et rapport au territoire, *L'espace géographique*, 4, 289-290.
- INSEE (2019). Emploi, marché du travail, revenus, *Insee Dossier Corse*, (14). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4243974?sommaire=4243977>
- INSEE (2020). Comparateur de territoires. Intercommunalité-Métropole de Communauté d'Agglomération du Pays Basque, *Chiffres clés*. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCI-200067106>
- INSEE (2021a). Intercommunalité-Métropole de la Communauté du Pays Basque, *Insee*, 30 juin 2021. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200067106>

- INSEE (2021b). La Corse en bref, édition 2021, *Insee Dossier Corse*, (17).
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6006439?sommaire=6006454>
- INSEE (2021c). Les PME se renforcent grâce à la croissance des microentreprises, *Insee Analyses*, (31). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5043524>
- INSEE (2021d). En 2017, la consommation touristique atteint 39% du PIB en Corse, *Insee Analyses Corse*, (35). https://www.atc.corsica/wp-content/uploads/telechargements/insee-analyses-corse-n-35-decembre-2021_1.pdf
- INSEE (2022a). Emplois liés à la présence de touristes en Corse: 43% de croissance entre 2009 et 2018, *Insee Analyses Corse*, (40). <https://www.atc.corsica/wp-content/uploads/telechargements/lemploi-lie-a-la-presence-de-touristes-.pdf>
- INSEE (2022b). En Corse, un emploi sur cinq est saisonnier, *Insee Analyses*, (38). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6435840>
- INSEE (2023). En Corse, 347.597 habitants au 1^{er} janvier 2021, *Insee Flash Corse*. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7740372>
- INSEE (2024a). Dossier complet. Intercommunalité-Métropole de Communauté d'Agglomération du Pays Basque, *Chiffres détaillés*. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200067106>
- INSEE (2024b). En Corse, la rareté des logements vacants traduit des tensions sur le marché immobilier, *Insee Flash Corse*, (84). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7750899>
- INSTITUT CULTUREL BASQUE (2025). Géographie. <https://www.eke.eus/fr/culture-basque/pays-basque/histoire/geographie>
- IRASTORZA, M. (2021). Le Pays Basque compte 22.622 habitants de plus que l'an dernier, Mediabask. https://www.mediabask.eus/es/info_mbsk/20210201/le-pays-basque-compte-22-622-habitants-de-plus-que-l-an-dernier
- JACOB, J. (1994). *Hills of conflict, Basque Nationalism in France*. Reno: University of Nevada Press.
- KOURTESSI-PHILIPPAKIS, G. (2001). La notion de territoire: définitions et approches, dans KOURTESSI-PHILIPPAKIS, G. (dir.): *Archéologie du territoire, de l'Égée au Sahara* (p. 7-16), Cahiers Archéologiques de Paris 1.
- LABORDE, D. (ed.) (1998). *La question basque*. Paris: L'Harmattan.
- LARZABAL, B. (2005). Survol d'un siècle de vie politique au Pays Basque nord , dans GOYHENETCHE, M. et al. (2005), *Histoire générale du Pays Basque. Le XIXe siècle (1804-1914)*. Donostia: Elkar.
- LAZEGA, E. (1994). Analyse de réseaux en sociologie des organisations, *Revue française de sociologie*, 35, 293-320.

- LÉGIFRANCE (2015). *Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.* <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030985460>
- LE JOURNAL DE LA CORSE (2024). *Le malaise du logement en Corse.* <https://www.journaldelacorse.corsica/articles/2985/le-malaise-du-logement-en-corse-une-crise-generale-qui-se-profile>
- MEDIABASK (2024). *La population du Pays Basque nord continue d'augmenter.* https://www.mediabask.eus/eu/info_mbsk/20241219/la-population-du-pays-basque-nord-continue-d-augmenter
- MEISTERSHEIM, A. (1991). *Territoire et insularité: le cas Corse.* Paris: Publisud.
- MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA FORêt, DE LA MER ET DE LA PÊCHE (2023). *6e rapport du GIEC.* <https://www.ecologie.gouv.fr/actualites/publication-du-6e-rapport-synthese-du-giec>
- MORUZZI, J-F. et BOULAERT, E. (1986). *Iparretarrak: séparatisme et terrorisme en Pays Basque français.* Paris: Plon.
- OPLB (2017a). *Missions de l'OPLB.* <https://www.mintzaira.fr/fr/oplb/missions.html>
- OPLB (2017b). *Budget de l'OPLB.* <https://www.mintzaira.fr/fr/oplb/budget.html>
- OPLB (2017c). *Comité Consultatif de l'OPLB.* <https://www.mintzaira.fr/fr/oplb/comite-consultatif.html>
- OPLB (2017d). *Projet de politique linguistique.* <https://www.mintzaira.fr/fr/politique-linguistique.html>
- ORONOS, M. (2002). *Le mouvement culturel basque.* Bayonne: Elkar.
- PESTEIL, P. (2006). *Nationalisme. Mouvement nationaliste de 1945 à nos jours, Dictionnaire historique de la Corse* (pp. 677-680). Ajaccio: Albiana.
- PIKETTY, T. (2013). *Le capital au XIX^e siècle.* Paris: Seuil.
- PRÉFECTURE ET SERVICES DE L'ÉTAT EN CORSE (2015). *Géographie de la Corse.* <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/corse/Region-et-institutions/Portrait-de-la-region/Geographie/Geographie-de-la-Corse>
- PUTNAM, R. (2000). *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community.* New York: Simon & Schuster.
- QUENOT, S. (2012). La politique linguistique de la collectivité territoriale de Corse, *Langues & Cité*, (22). <https://www.languesetcite.fr/467>
- QUENOT, S. (2013). Coofficialité et normalisation de la langue corse: méthode et objectifs d'un processus politique, dans *Les locuteurs et les langues: pouvoirs, non-pouvoirs et contre-pouvoirs.* Réseau Francophone de Sociolinguistique, Corte. <https://univ-corse.hal.science/hal-01178803/document>

- RAGI, T. (1999). *Les territoires de l'identité*. Paris: L'Harmattan.
- SANTINI, J-P. (2000). *Front de Libération Nationale de la Corse. De l'ombre à la lumière*. Paris: L'Harmattan.
- SCOLA CORSA (2025). Présentation. <https://www.scolacorsa.corsica/>
- SVENINGSSON, S. et ALVESSON, M. (2003). Managing managerial identities: organizational fragmentation, discourse and identity struggle, *Human Relations*, 56(10), 1163-1193.
- URTEAGA, E. (1995). Mobilizazioaren teoria soziologiko berri baten zirriborroa, *Uztaro*, (15), 109-140.
- URTEAGA, E. (2004a). *La question basque en France*. Toulouse: Milan.
- URTEAGA, E. (2004b). *La politique linguistique au Pays Basque*. Paris: L'Harmattan.
- URTEAGA, E. (2005). *Sociología de la complejidad*. Paris: Mare et Martin.
- URTEAGA, E. (2006). *Euskara Ipar Euskal Herrian*. Dakit: Zarauz.
- URTEAGA, E. (2007a). *Études sur la société française*. Paris: L'Harmattan.
- URTEAGA, E. (2007b). *Le vote nationaliste basque*. Paris: L'Harmattan.
- URTEAGA, E. (2008). *La coopération transfrontalière au Pays Basque*. Paris: L'Harmattan.
- URTEAGA, E. (2017). *La Communauté Pays Basque: l'institutionnalisation du territoire*. Paris: L'Harmattan.
- URTEAGA, E. (2019). *La nouvelle politique linguistique au Pays Basque*. Paris: L'Harmattan.
- URTEAGA, E. (2020a). *La politique d'aménagement et de développement du Pays Basque*. Paris: L'Harmattan.
- URTEAGA, E. (2020b). *L'essor du vote nationaliste basque*. Paris: L'Harmattan.
- URTEAGA, E. (2021a). *La politique culturelle au Pays Basque*. Paris: L'Harmattan.
- URTEAGA, E. (2021b). *Le processus de paix au Pays Basque*. Paris: L'Harmattan.
- URTEAGA, E. (2022a). *La politique du logement au Pays Basque*. Paris: L'Harmattan.
- URTEAGA, E. (2022b). *La politique d'enseignement supérieur au Pays Basque*. Paris: L'Harmattan.
- URTEAGA, E. (2022c). Irakaskuntza elebiduna Ipar Euskal Herrian, *Euskara*, (66), 211-246.
- URTEAGA, E. (2022d). Le désarmement de l'ETA au Pays Basque, *Revue Internationale de Criminologie*, 2, 189-211.
- URTEAGA, E. (2023a). Création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque: compétences, gouvernance et financement, *L'Espace Politique*, (47-48). <https://journals.openedition.org/espacepolitique/11648>
- URTEAGA, E. (2023b). Les facteurs déclenchants de l'institutionnalisation du Pays Basque, *Annales de Géographie*, (752), 68-90.

- VERGÉ-FRANCESCHI, M. (1996). *Histoire de la Corse*. Paris: Éditions du Félin.
- VERGÉ-FRANCESCHI, M. (2017). *Une histoire de l'identité corse des origines à nos jours*. Paris: Payot.
- VIE PUBLIQUE (2023). *Quel est le statut de la Corse?* <https://www.vie-publique.fr/fiches/20150-quel-est-le-statut-de-la-corse>
- VIE PUBLIQUE (2024). *Le statut de la Corse dans les discours publics*. <https://www.vie-publique.fr/discours-dans-lactualite/293585-le-statut-de-la-corse-dans-les-discours-publics>
- VIGOUR, C. (2005). *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*. Paris: La Découverte.
- WEBER, M. (1964/1905). *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*. Paris: Plon.
- WHETTEN, D. A. et MACKEY, A. (2002). A social actor conception of organizational identity and its implications for the study of organizational reputation, *Business and Society*, 41(4), 393-414.